

FAITS DIVERS

TROSLY-BREUIL

Du cannabis dans la voiture

Mardi, les gendarmes étaient sur les routes des trois départements picards pour une opération antidélinquance sur réquisition du procureur de la République de Compiègne. Ils étaient, au total, 211 dont 44 dans l'Oise. Aidés d'un hélicoptère venu d'Amiens, les gendarmes surveillaient particulièrement l'est du département : le Noyonnais, Ribécourt-Dreslincourt, Guiscard ou encore Troslly-Breuil. C'est d'ailleurs sur la N 31, à hauteur de cette commune, que les gendarmes ont interpellé 3 individus pour détention et usage de stupéfiants. Dans le département, 237 voitures et 260 personnes ont été contrôlées. Cette opération avait pour but d'entraver les cambriolages et les vols de voitures.

COMPIÈGNE

Trois mineurs en flagrant délit de vol

Trois mineurs ont été arrêtés par la police municipale mardi après-midi grâce à un heureux concours de circonstances. Ils sont soupçonnés d'avoir volé un iPod à un collègue de Notre-Dame de la Tilloye âgé de 14 ans, en le frappant à la sortie de son établissement. Un policier municipal de repos ce jour-là passait au même endroit et a donc contacté ses collègues en voyant la scène. Les 3 voleurs présumés, tous originaires de Compiègne, ont donc immédiatement été arrêtés, et l'objet volé a été retrouvé sur l'un d'entre eux. Deux des jeunes interpellés sont déjà bien connus des services de police. Après avoir passé la nuit en garde à vue, ils devaient être déferés au parquet hier.

CREIL

Ils vendaient des DVD contrefaits

« Le Discours d'un roi », « Karaté Kid »... Lorsqu'ils se sont fait pincer, avenue Jules-Urhy à Creil, le 5 mars, leur étalage comportait pas moins de 290 DVD gravés. L'un des proposait à la vente, l'autre les sortait du sac. Ces deux hommes âgés de 31 ans et 22 ans ont reconnu qu'il s'agissait bien là de contrefaçons. Hier, le tribunal correctionnel de Senlis les a condamnés, en leur absence, à 600 € d'amende. Tout comme 2 autres vendeurs à la sauvette, qui tentaient au même moment d'écouler le même type de marchandises sur le marché de Creil. L'un d'eux avait contesté être le détenteur des DVD.

AMBLAINVILLE

Sauvés d'un incendie par leurs voisins

Alors qu'ils dormaient au premier étage, les occupants d'une maison d'Amblainville ont été surpris par un début d'incendie dans la nuit de mardi à mercredi. Le couple et l'enfant ont été secourus par leurs voisins. Ceux-ci ont placé une échelle sous la fenêtre de la chambre afin que les sinistrés puissent quitter leur domicile. L'incendie s'est déclaré au rez-de-chaussée et serait dû à un dysfonctionnement d'un convecteur électrique.

AIRE CANTILLENNE

Les tarifs des « poubelles intelligentes » revus et corrigés

A Chantilly et dans les communes environnantes, on continue d'affiner le système des poubelles à puce, expérimenté depuis juillet dernier. Désormais, on incite aussi à mieux trier et à ne sortir que des bacs pleins...

« Nous sommes toujours en cours d'expérimentation », prévient Corry Neau, élue chargée de l'environnement à la communauté de communes de l'Aire cantillienne (CCAC). Après la vague de critiques, la communauté de communes de Chantilly et alentour apportera jeudi 14 avril, lors de son conseil communautaire, un correctif à la tarification des poubelles à puce. « La part fixe baissera dans les prochaines factures à blanc qui seront envoyées en juin-juillet et en novembre et chacun paiera alors en fonction des déchets qu'il produit », annonce l'élue. Une mesure de nature à calmer les critiques.

Depuis le 1^{er} juillet 2010, les habitants de la région de Chantilly testent les bacs à puce. Le 1^{er} janvier 2012, la CCAC décidera si elle poursuit l'expérience ou si elle revient à l'ancien système. L'idée est de faire payer à la levée, c'est-à-dire au nombre de fois que sont sorties les poubelles et non plus seule-

ment au poids. « Cela évite les fraudes et incite les gens à mieux trier », explique l'élue. La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (Teom) fera place à la redevance incitative. A la part fixe s'ajoute une part variable qui correspond à 35 % du coût. Exemple : un foyer de quatre personnes en logement individuel, doté d'un bac de 120 litres, paiera une redevance fixe de 170 € par an et une part variable de 1,62 € par levée.

Certains ménages avaient grimaqué en recevant la première facture. « Les habitants du Lys et les logements collectifs en étaient les grands gagnants, avec des redevances parfois deux fois moins élevées qu'avec la Teom », déplore Dominique Louis-Dit-Trieau, élu PS, membre de la commission environnement. En effet, la Teom était calculée sur la valeur locative de l'habitation et elle était incluse dans la taxe foncière. Désormais, la redevance incitative est basée uniquement sur la « production » de déchets de chaque ménage. « Le tri des emballages, des papiers et



CHANTILLY, HIER. L'expérimentation des poubelles à puce se poursuit jusqu'au 1^{er} janvier 2012.

(LP/OLIVIER ARANDEL)

du verre et les rebuts destinés à la déchetterie permettront de réduire d'autant le volume des poubelles », explique-t-on à la CCAC.

Les usagers doivent aussi s'adapter. « L'intérêt est de ne sortir son bac que quand il est plein », souligne Corry Neau. Ce qui n'était pas forcément le cas jusqu'à présent. D'autres ont vu

trop grand et demanderont des conteneurs plus adaptés à leur consommation.

La CCAC veut encourager le réflexe tri. Elle est en train de mettre en place des ramassages de compost en pied d'immeubles en association avec le Parc naturel régional.

N.R.

Saint-Sauveur envahi par les déchets des voisins

Il a fallu que le maire de Saint-Sauveur, Jean-Claude Granier, tape du poing sur la table pour que les dépôts sauvages de poubelles se calment dans sa commune. En cause, le système de poubelles à puce instauré dans les villages voisins de la communauté de communes de la Basse Automne (CCBA). « A la base, c'est un système intéressant. Les administrés paient au poids, ça les incite donc à moins jeter, mais je retrouvais de plus en plus de déchets dans ma commune. Tout ça pour payer moins cher. Il y en avait dans les chemins, au pied des bennes à verre... Partout ! » Alors Jean-Claude Granier a pris le taureau par les

cornes et a alerté ses collègues maires. « Mes services ne pouvaient pas amener ces poubelles en déchetterie, car ce ne sont pas des déchets ménagers. Il fallait les stocker en attendant le passage de nos éboueurs. A un moment, j'en ai eu marre, je ne savais plus quoi en faire. La CCBA a donc mené une enquête très sérieuse, qui semble porter ses fruits. » Mais le maire reste sur ses gardes pour que sa commune, nichée au cœur de la forêt de Compiègne, ne se transforme pas en dépôt. « Nous restons vigilants et nous surveillons bien tous les endroits sensibles pour que ça ne recommence pas. »

STÉPHANIE FORESTIER

Breteuil-Froissy : vers une redevance incitative

Facturer au nombre de sacs ? Au poids de la poubelle ? Rien n'est encore tranché. Mais les élus de la communauté de communes des Vallées de la Brèche et de la Noye (CCVBN), qui regroupe les 41 communes des cantons de Froissy et Breteuil, réfléchissent très sérieusement à mettre en place une redevance incitative annuelle sur les ordures ménagères qui varierait en fonction de la quantité de déchets produite. « Le principe a été voté en 2010 de lancer une étude. Nous planchons actuellement sur le cahier des charges pour recruter le cabinet, explique Jean-François Verschae, le directeur de la

CCVBN. C'est très compliqué : faut-il des nouveaux bacs ? des sacs labellisés ? Comment faire avec les logements collectifs ? Breteuil a deux collectes, les autres communes une seule. » Ce qui pourrait faciliter le passage à la redevance incitative dans le secteur, c'est que les habitants reçoivent déjà, une fois par an, une facture à part pour leurs déchets. La taxe n'est pas incluse sur la feuille de la taxe d'habitation. Elle varie pour l'instant de 99 € pour une personne seule dans une petite commune à 284 € pour trois personnes et plus à Breteuil.

A.D.

Sur le Plateau picard, les puces ont été désactivées

C'était il y a cinq ans. Stockées dans un hangar de Godenvillers, elles ont créé une intense polémique durant le deuxième semestre de 2006 : les onze mille poubelles à puce acquises par la communauté de communes du Plateau picard (CCPP) ont trouvé une seconde vie, mais sans leur puce. « Depuis plusieurs années, nous les distribuons aux vingt-huit mille habitants du Plateau picard, explique Geoffrey Fumaroli, directeur des services techniques de la CCPP. Leur fonction d'analyse n'est pas activée, car la redevance n'est plus d'actualité, mais il n'était pas question de gâcher. » L'ensemble avait en effet coûté 360 000 € avant d'être la cible des anti-puce.

« Tous les jours nous en distribuons, assure Geoffrey Fumaroli. Actuellement, il ne nous en reste que trois à quatre mille. Certains n'en ont pas encore besoin, d'autres ont toujours peur que

leur destination change. Mais lors de la levée de boucliers, nous en avions déjà remis près de cinq mille. L'avantage de ce stock, c'est que ces poubelles nous ont coûté moins cher à l'époque », assure-t-il.

Depuis, la CCPP, qui veut maintenir son budget ordures ménagères à 2 M€ par an, multiplie les initiatives pour faire baisser le tonnage. Et ça marche. « Avec une quinzaine d'actions, le tonnage moyen par habitant et par an est passé de 280 kg à 256 kg l'an dernier, détaille le directeur. Ce n'est pas négligeable lorsque l'on sait que la tonne coûte 110 € TTC. Chaque opération apporte sa pierre à l'ensemble. Ainsi, le compostage en pied d'immeuble lancé dans une résidence l'an dernier a abouti à la disparition d'un conteneur à ordures sur trois. Et les résidents d'autres immeubles sont prêts à adopter ce principe. »

F.N.



PLATEAU PICARD, SEPTEMBRE 2008. Les poubelles intelligentes avaient coûté 360 000 €. Elles sont restées longtemps stockées avant d'être distribuées avec leur puce électronique... désactivée.

(LP/LAURENT MAURON)